



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 18 octobre 2016

### Sécurité routière et contrôle de la vitesse

*Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la Préfecture appelle la vigilance des automobilistes. En effet, les accidents de la route ont déjà fait autant de tués en Ille-et-Vilaine en 2016 que pour l'ensemble de l'année 2015 (42).*

La vitesse demeurant la cause principale d'accident, la préfecture informe de la modernisation de deux radars fixes disposant maintenant d'une fonction permettant de discriminer véhicules légers et poids lourds. Il est signalé également l'implantation d'un radar autonome sur le chantier de mise hors d'eau de Mordelles sur la RN 24.

#### Accidentalité en forte hausse en Ille-et-Vilaine

Tous les indicateurs de l'insécurité routière sont rouges, par une hausse de 17 % des accidents corporels, de 17 % de personnes blessées et de 37 % de personnes tués à la fin du mois de septembre 2016 comparativement à la même période de l'année 2015.

De plus, les mois de juillet et août ont été particulièrement meurtriers, comptabilisant respectivement 6 et 7 morts.

En 2015, il est à rappeler que la vitesse était le facteur responsable de 111 accidents corporels, dans lesquels 146 personnes ont été blessées et 10 ont trouvé la mort.

#### Modernisation de dispositifs de contrôle de la vitesse

Afin de poursuivre la lutte contre l'insécurité routière et encourager la modération des comportements, les radars fixes de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine et Bréal-sous-Monfort ont été modernisés et disposent maintenant d'une fonction permettant de différencier les véhicules légers des poids lourds.

Contact presse :

Site internet : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/vitesse>

Presse : Morgane TIREL – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr) – 02.99.02.11.81

Ces dispositifs sont actifs depuis ce lundi 17 octobre et complètent ainsi les trois radars discriminants déjà en service sur le département.

Ils détectent le gabarit du véhicule et sont donc amenés à flasher les poids lourds à 80km/h. Cependant, il est possible que des usagers de véhicules du type camionnettes, transport en commun, ou camping-car soient détectés par le dispositif de contrôle et flashés.

**Pour autant, aucune contravention ne sera établie si les usagers respectent la vitesse limite autorisée (VLA) correspondant à la catégorie de leur véhicule.** En effet, les images sont contrôlées par le CACIR (Centre Automatisé de Constatation des Infractions Routières) qui compare la vitesse relevée et la vitesse limite autorisée pour le véhicule détecté.

Il convient de rappeler que **ces dispositifs sont signalés par des panneaux afin d'éviter des comportements dangereux de freinage au niveau du dispositif.**

### Les chantiers, des zones à risque

La présence d'un chantier sur les routes accroît les risques d'accidents mortels. Sur les 1520 km de réseau national géré par la Direction Interrégionale des Routes de l'Ouest (DIRO), il est recensé, en moyenne, chaque année 16 accidents matériels et 5 blessés suite à un accident survenu à hauteur d'un chantier ou d'une intervention effectuée sur routes nationales.

Diminuer sa vitesse permet d'anticiper toute modification de la configuration de la route (déviation, rétrécissement) et de conserver un trafic fluide. **Il est donc crucial de modérer sa vitesse pour protéger les agents en intervention.** En effet, ils sont parfois particulièrement proches de la circulation et ne sont pas toujours forcément visibles. Enfin, même lorsqu'il est inoccupé, un chantier reste une zone à risque.

### Un dispositif de contrôle de la vitesse pour apaiser les comportements

Pour permettre à la rivière du Meu de s'écouler plus facilement en cas d'inondation et de franchir le remblai de la RN24, la DIRO a aménagé un premier ouvrage de décharge sous la route en 2014. Elle réalise une deuxième tranche de travaux depuis le lundi 4 juillet pour une durée de 5 mois qui consiste à aménager un deuxième ouvrage de décharge sous la RN24.

**Dans ce cadre, un dispositif de contrôle automatisé de la vitesse est implanté sur ce chantier afin d'améliorer le respect des limites autorisées et garantir la sécurité des agents et des usagers.**

**La vigilance des automobilistes demeure essentielle pour lutter contre l'insécurité routière.**

*Contact presse :*

*Site internet : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/vitesse>*

*Presse : Morgane TIREL – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr) – 02.99.02.11.81*

### **Rappel des règles essentielles de sécurité :**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.
- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

*Contact presse :*

*Site internet : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/vitesse>*

*Presse : Morgane TIREL – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr) – 02.99.02.11.81*